

UDSIS



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations
séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril, à 14 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 12/04/22 – 06	Objet : Actualisation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération Cuisine centrale Millas 2.
---	---

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Mathias BLANC, Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : /

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Françoise CHATARD, Madeleine GARCIA-VIDAL, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Alain GOT, Georges GUARDIA, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Valérie FRANCO.

Titulaires absents ayant donné procuration : Antoine PARRA ayant donné procuration à Georges GUARDIA.

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Raymond LEMORT, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Maya LESNE, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu sa délibération n°25/06/19-10 du 25 juin 2019 relative à l'opération de construction d'une nouvelle cuisine centrale à Millas ;

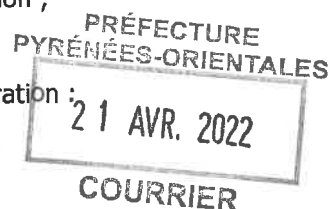
Vu sa délibération n°13/10/20-06 du 13 octobre 2020 relative au plan de financement de l'opération susvisée ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales n°SP20201019R_2 du 19 octobre 2020 relative à la participation financière du Département à l'opération susvisée ;

Vu sa délibération n° 12/02/21-06 relative au vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2 ;

Considérant les modifications apportées au calendrier de réalisation ;

Considérant qu'il est proposé d'actualiser l'AP/CP pour cette opération ;



**AP 2021-01 / Opération budgétaire n°11
Cuisine centrale Millas 2**

DEPENSES						
Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	MONTANT AP
1 234 793.32€	1 698 112.86€	1 457 298.14€	4 993 453.00€	1 761 139.00€	305 203.68€	11 450 000.00€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **Actualiser** de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- **Autoriser** le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits sus indiqués.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,


Jean ROQUE



**PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES**

21 AVR. 2022

COURRIER